



Maison des Syndicats
Jardins Desclieux

B.P. 21 - 97201 - Fort de France

Téléphone : 70.19.86 - 63.33.06
Télécopie : 71.32.25

N/Réf :

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA CDMT.

Fort de France, le 18 décembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Madame, Monsieur,

Depuis la modification des membres de la CDMT Poste, notre camarade secrétaire départemental du syndicat Hervé PINTO fait l'objet de harcèlement de la direction de la Poste.

En effet, la direction estime que la CDMT n'est pas représentative à la poste selon l'article 133-2 (L.2121-1) du code du Travail.

Lors des élections prud'homales, l'accès au Centre de Distribution courrier de Dillon a été refusé aux camarades de la CDMT.

De plus, à la suite d'un débrayage de la CDMT pour insécurité, etc... (le service de distribution du courrier travail de nuit sans aucune mesure de sécurité, il est à noter que Monsieur Pinto Hervé a déjà été agressé par autrui), notre représentant a fait l'objet d'une convocation pour faute lourde ce jeudi 18 décembre à 11h.

La CDMT tient à faire le point sur cette affaire qui constitue une violation du droit syndical et appelle l'ensemble des syndicats à réagir vigoureusement contre l'entrave à l'exercice du droit syndical qui est une liberté fondamentale.

La CDMT estime que l'attitude de la direction départementale de la Poste doit être condamnée.

P/ le Secrétaire Général
Secrétaire Général
R. LANOIX
CENTRALE
DEMOCRATIQUE
MARTINICAISE
DES TRAVAILLEURS

*Copie à la Direction du Travail.
Copie au Préfet de Région.*